PROTECTION SUISSE
DES ANIMAUX PSA

Marché-Concours national de Chevaux, Saignelégier 2024

Du 09 août au 11 août 2024, visite des 10 et 11 août 2024

I. Généralités et informations sur la détention des animaux

Le Marché-Concours national de chevaux est une manifestation traditionnelle annuelle pour les chevaux de la race des Franches-Montagnes. Elle présente différentes courses, des représentations et un marché aux chevaux à Saignelégier, dans le canton du Jura. Cette année, la 119e édition a attiré près de 50 000 visiteurs. Plus de 400 chevaux ont été exposés et parfois proposés à la vente. Une partie des chevaux a passé une ou deux nuits sur le site de l'exposition. Ils étaient hébergés dans différentes écuries du Marché-Concours : dans les trois anciens bâtiments existants ainsi que dans quatre tentes-écuries spécialement installées sur le site. L'invité d'honneur était cette année l'Alsace et les chevaux du Syndicat du Haut de la Vallée de la Sorne. En plus des chevaux, les invités alsaciens ont présenté des bovins de la race vosgienne, une race rare et menacée d'extinction.

Cette année encore, la responsabilité de l'abreuvement et de l'alimentation des chevaux incombait aux propriétaires des animaux. Ils étaient également responsables de la sécurité des animaux, du personnel de surveillance supplémentaire étant présent pendant les heures d'ouverture de l'exposition. Conformément aux conditions d'inscription des chevaux, ceux-ci devaient être en bonne santé, calmes et vaccinés contre la grippe équine (exception pour les poulains d'un an).

Dans les trois anciens bâtiments, une grande partie des chevaux étaient attachés. Lors de sa visite des 10 et 11 août, la PSA a compté 142 jeunes chevaux, dont 32 étaient doublement attachés, par un tour de cou et par un licol. En plus de quelques étalons, les boxes hébergeaient principalement des juments et leur poulain. Avec 6,8 m², les boxes fixes en bois étaient beaucoup plus petits que ce que prescrit l'ordonnance sur la protection des animaux. Selon l'OPAn, la dimension minimale pour une jument, jusqu'à 162 cm au garrot, avec son poulain est de 11,7 m². Les 16 boxes en panels à l'extérieur mesurent à peine 5,5 m², soit une surface encore plus petite que les boxes fixes à l'intérieur des bâtiments. Ces boxes extérieurs étaient tous occupés par des juments et leur poulain, ce qui n'offrait quasi aucune liberté de mouvement aux animaux. Dans l'un des bâtiments les plus petits et les plus anciens, les juments et leur poulain étaient hébergés dans 30 boxes de 7,55 m². Dans le bâtiment le plus ancien, qui abritait également les étalons, 21 juments avaient chacune seulement 5,42 m² pour elle et leur poulain. Avec 6,1 m², les 16 boxes destinés aux étalons étaient également nettement en dessous des dimensions minimales autorisées et ne pouvaient normalement pas être utilisés par les étalons. Ces derniers étaient tous, à l'exception de trois, doublement attachés avec un tour de cou et un licol. Dans ces conditions de détention contraires à la protection des animaux, certains des étalons ont présenté des signes de stress évidents pendant une période prolongée. Les juments et les poulains ont également été affectés par les conditions de détention insuffisantes.

Cet étalon était un pauvre : il arrivait le premier, partait le dernier, s'agitait beaucoup, était extrêmement nerveux, transpirait, hennissait et trépignait sans cesse, était doublement et même triplement attaché et ne pouvait accéder au foin et à l'eau que de manière limitée, sans parler de l'impossibilité de se coucher ou de se reposer. Même pendant la nuit, il était attaché et devait rester dans la même position pendant de nombreuses heures. Cet étalon était totalement dépassé par la situation et n'aurait pas dû être exposé du point de vue de la PSA.

Pour les expositions de moins de quatre jours, une légère différence par rapport à l'OPAn en termes de surface est autorisée. Des différences aussi importantes par rapport aux dimensions minimales de l'OPAn ne peuvent toutefois plus être considérées comme mineures. De plus, dans les bâtiments existants, il n'y avait pratiquement pas de protection visuelle, pas de possibilité de se retirer et pas de respect possible d'une distance minimale entre les individus. Il s'agit pourtant de conditions minimales à respecter impérativement conformément à l'art. 30b, al. 2, OPAn. Ces conditions minimales doivent être appliquées, même pour des expositions durant jusqu'à 4 jours. Certaines zones de l'écurie présentaient également des lacunes en matière d'éclairage, étant souvent trop sombres. Les boxes en panels, non protégés du soleil à partir de midi et situés contre le mur extérieur de la grande écurie, n'étaient pas non plus conformes aux dispositions relatives à la protection des animaux (OPAn, art. 30b, al. 2) car l'exposition directe et forcée au soleil dépasse la capacité d'adaptation des chevaux. De plus, dans de nombreux cas, le risque de blessure était élevé pour les chevaux, notamment pour les poulains, ainsi que pour les visiteurs, petits et grands.

Les boxes des deux plus petites écuries étaient propres et suffisamment recouverts de litière. Les étalons étaient attachés dans les boxes, la plupart du temps avec des tours de cou, et grattaient souvent leur litière vers l'arrière. De ce fait, ils devaient se tenir debout sur le sol en béton nu et n'avaient qu'un accès limité au foin et à l'eau.

Devant le grand bâtiment et dans l'une des deux plus petites écuries se trouvaient des boxes en panels installés provisoirement. Les boxes étaient ouverts en bas, bien que la PSA critique cette pratique depuis des années. Ces dernières années, elle a observé à plusieurs reprises que des juments s'y prenaient les sabots et que des poulains se coinçaient la tête ou les jambes sous les tubes.

La situation était différente pour les boxes temporaires sous les tentes extérieures. Ceux-ci servaient, entre autres, d'hébergement pour les chevaux du Haras national suisse et pour les chevaux invités (venus du Syndicat du Haut de la Vallée de la Sorne). Là, des protections visuelles entre les boxes et le couloir des visiteurs avaient été installées.

Ce cheval a eu de la chance : il a été hébergé dans un box exemplaire de l'une des tentes. Du foin pour l'occuper et de l'eau étaient à disposition. La PSA souhaite qu'à l'avenir, tous les chevaux du Marché Concours soient détenus de cette manière.

Les bovins vosgiens des invités d'honneur étaient hébergés par deux, dans de grands boxes recouverts d'une litière profonde.

L'affluence de visiteurs dans les écuries était parfois très importante, ce qui a entraîné une agitation permanente et une augmentation des nuisances sonores pour les chevaux. Il n'y a pas eu de contrôle à l'entrée. Cette année encore, des surveillants clairement identifiés étaient présents dans tous les bâtiments. Le volume sonore atteignait nettement plus de 100 décibels lors des annonces par haut-parleur. Les chevaux détenus à proximité des haut-parleurs ne pouvaient pas éviter le bruit, ce qui constitue un stress du point de vue de la protection des animaux et ne peut pas être toléré. Dans le grand bâtiment, il n'y avait, comme les années précédentes, aucune barrière pour protéger les chevaux. Les visiteurs pouvaient donc toucher les chevaux de tous les côtés, à tout moment et sans restriction, ce qui a été fréquemment observé. Pour de nombreux chevaux, il est extrêmement désagréable et inhabituel d'être constamment touchés pendant des heures par des inconnus à des endroits sensibles de leur corps, comme la tête ou les naseaux, et de n'avoir aucune possibilité d'évitement ou de retrait. De nombreux visiteurs se sont également approchés par l'arrière des chevaux attachés. Ce faisant, ils prenaient, peut-être inconsciemment, un grand risque d'être blessés par un cheval qui aurait pu ruer. La PSA a observé à plusieurs reprises que des enfants s'étaient également glissés entre les chevaux attachés sans que personne n'intervienne. Cela est particulièrement dangereux lorsque deux chevaux attachés côte à côte ne s'entendent pas et se donnent régulièrement des coups de pied. Pour les chevaux aussi, c'était désagréable et cela provoquait toujours des réactions de peur. Grâce à leur caractère docile, la plupart des chevaux ne réagissaient plus aux contacts insistants après un certain temps. Ce comportement n'a toutefois pas pu être reconnu comme une réelle « détente », mais plutôt comme un épuisement et une sorte de renoncement. On a pu observer que les chevaux attachés étaient déjà nettement épuisés à midi. Ils se tenaient souvent la tête basse et le regard vide, donnant l'impression d'être « éteints ».

La détention de chevaux attachés n'est pas autorisée par les dispositions en vigueur en matière de protection des animaux, sans possibilité de retrait ni protection visuelle, et ne devrait donc pas être tolérée par l'office vétérinaire cantonal en tant qu'autorité d'exécution compétente. La détention des chevaux actuellement insuffisante dans la grande halle pourrait être considérablement améliorée par des mesures simples. La PSA a déjà recommandé les mesures suivantes dans ses derniers rapports de visite (2022 et 2023) : régulation du flux des visiteurs dans la halle, contact possible avec les chevaux d'un seul côté avec une possibilité de retrait pour les chevaux, moins de chevaux dans la halle, séparations entre les chevaux et protection visuelle. De plus, des filets à foin remplis et installés de manière appropriée pourraient avantageusement servir d'occupation. Malheureusement, la plupart de ces recommandations n'ont toujours pas été mises en œuvre à ce jour. Il était tout de même réjouissant de constater que la plupart des chevaux recevaient du foin plusieurs fois par jour. Compte tenu des températures extérieures élevées (30°C), de la mauvaise aération et du niveau de stress parfois élevé pour les animaux, l'intervalle d'abreuvement observé et la quantité d'eau mise à disposition des chevaux ont dû être considérés comme insuffisants.

Pour les démonstrations, les chevaux ont été présentés sur une grande place. Il est réjouissant de constater que la plupart des cavaliers ont fait preuve d'un bon comportement, respectueux des chevaux. La PSA a observé quelques chevaux présentés avec des mors sévères, mais contrairement à l'année dernière, la plupart d'entre eux n'étaient pas montés en «rollkur» (hyperflexion de l'encolure). Certains chevaux se sont montrés nerveux, mais aucune réaction brutale ou inappropriée n'a été observée. La plupart des cavaliers ont fait preuve d'un comportement professionnel et respectueux envers leurs chevaux. La plupart du temps, des personnes étaient également présentes pour aider.

De notre point de vue, il était problématique qu'une grande partie des chevaux soient encore menés et présentés à la gourmette. Cette méthode est extrêmement douloureuse pour les che-

vaux en cas de forte action et ne devrait être utilisée qu'en cas d'absolue nécessité. Pour que les chevaux n'en souffrent pas lorsqu'ils sont menés, il faut des personnes particulièrement expérimentées et réactives, dotées d'une main particulièrement douce, qui puissent tenir compte de la douleur provoquée au cheval par une action brusque de la gourmette et n'y recourir qu'exceptionnellement et uniquement en cas d'urgence. La PSA a observé que de nombreux détenteurs d'animaux s'étaient manifestement exercés à mener leurs juments et leurs poulains au licol avant la manifestation et qu'ils pouvaient ainsi renoncer aux mors sévères et aux gourmettes en chaîne. L'utilisation de licols qui n'exercent pas de pression sur les zones sensibles de la tête, ainsi que de gourmettes doublées de cuir synthétique, de tissu ou de fourrure, qui ont une action plus douce sur les os de la mandibule, a été jugée très respectueuse des animaux.

II. Ce qui nous a plu du point de vue de la protection des animaux ou ce qui s'est amélioré par rapport à la dernière visite

- Comme l'année dernière, la PSA a pu constater quelques améliorations lors de la manifestation de cette année. Ainsi, des avis aux visiteurs présentant des règles de comportement et des informations ont à nouveau été affichés à l'entrée de chaque écurie. Des surveillants étaient également présents sur place. Il est réjouissant de constater que les détenteurs d'animaux ont souvent proposé du foin à leurs chevaux pour les occuper. Certains chevaux ont également reçu des filets à foin. Mais cela restait insuffisant par rapport au nombre total de chevaux.

- La PSA a pu observer que les propriétaires accordaient nettement plus d'attention aux chevaux que l'année précédente. Ils sont, par exemple, intervenus rapidement et efficacement lors de réactions hostiles entre les chevaux. Malgré cela, du point de vue de la PSA, la volonté de changer de place les chevaux qui ne s'entendent pas a souvent fait défaut.

- Le rafraîchissement était assuré : un tuyau d'arrosage se trouvait près de la place d'échauffement pour rafraîchir les chevaux après le travail ou la présentation. Sur le terrain en plein air, il y avait également un grand abreuvoir rempli d'eau fraîche qui a été largement utilisé.

Sur la place d'échauffement, il était possible de rafraîchir les chevaux avec un tuyau d'arrosage. Cela a été très apprécié, car il a fait jusqu'à 30°C durant les deux jours.

Le grand abreuvoir rempli d'eau mis à disposition sur le terrain en plein air était volontiers fréquenté par les chevaux après le travail.

- La PSA a apprécié le fait que, lors du Marché-Concours, la fête du village et les zones de détention soient éloignées les unes des autres. Ainsi, les chevaux n'étaient pas directement exposés au bruit des festivités. Toutefois, certains chevaux détenus à proximité des haut-parleurs ont été exposés à de fortes nuisances sonores.

- La PSA n'a heureusement pas vu de chevaux portant de licol en corde lors de la manifestation de cette année. Les licols en corde sont tout au plus adaptés à une attache à court terme, car ils ne sont pas plat sur la tête du cheval. Ils peuvent causer des douleurs aux chevaux, par exemple en raison de la pression et du frottement constant sur la peau.

- Généralement (à quelques exceptions près), on a observé une gestions professionnelle et respectueuse des chevaux. Par exemple, les chevaux ont été beaucoup félicités et encouragés positivement, ils n'ont pas été punis, ils ont été montés et présentés, pour la plupart, dans le respect des animaux.

- Une grande partie des poulains semblait bien tolérer le fait d'être seul pour un court laps de temps, ce qui indiquait que la séparation avait été exercée au préalable. On a également observé qu'un poulain laissé seul avait temporairement été mis en compagnie d'un copain pour garantir leur calme.

Les boxes en panels situés le long du bâtiment, qui abritaient les juments et leur poulain, étaient exposés à une forte pollution sonore en raison de leur proximité avec les haut-parleurs.

Cette jument et son poulain portent tous deux un licol ordinaire qui convient également pour l'attache des animaux pendant une courte période.

Laissé seul ! Bien que visiblement stressé, ce poulain a tout de même surmonté avec brio la séparation d'avec sa mère. S'il est inévitable de séparer temporairement la mère de son poulain, ce n'est qu'après avoir effectué un entraînement préalable !

- La présentation au licol a manifestement aussi été entraînée chez une partie des poulains et des juments.
- La majorité des propriétaires a parcouru avec calme et patience le chemin à travers la foule de visiteurs avec leurs poulains, juments et étalons jusqu'au retour aux boxes.

Pour les chevaux bien entraînés, il est possible de renoncer aussi bien au mors qu'à la longe de présentation avec chaîne. Ce cheval a été mené uniquement au licol.

Ce n'était probablement pas la première fois que ce poulain était mené au licol et il s'est acquitté de sa tâche avec brio. En ce qui concerne la jument, on a malheureusement opté pour la longe de présentation avec chaîne, bien qu'il y ait des possibilités plus respectueuses pour guider un cheval.

La plupart des chevaux ont été menés dans le calme et sans incident. Ici, il a heureusement été possible de renoncer à la longe de présentation, non souhaitée du point de vue de la protection des animaux. Une bonne option a été choisie pour guider la jument : une bride avec un mors à anneaux.

- Au moment de la visite, il y avait généralement suffisamment de litière sèche dans les écuries et les boxes. Contrairement à l'année dernière, la litière propre et sèche a majoritairement bien tenu jusqu'à la fin de la manifestation.

- La plupart des chevaux étaient dans un bon état de soins et de santé, sans blessures visibles extérieurement. Seuls trois animaux présentaient des problèmes de santé (écoulement nasal purulent, papillomatose/maladie virale chez les jeunes chevaux avec modifications verruqueuses et un jeune cheval présentant des signes de colique).

- Comme les années précédentes, il y avait de grandes différences dans les conditions de détention des chevaux. Dans les tentes installées sur le terrain extérieur, les chevaux disposaient de plus d'espace que dans les anciens bâtiments. Il a été constaté de manière positive que les conditions minimales, telles que le respect des dimensions des boxes, la protection visuelle et l'approvisionnement en eau (à quelques exceptions près) et en foin étaient dans la plupart des cas respectées sous les tentes. Ces conditions de détention plus respectueuses des animaux sous les tentes ont déjà été soulignées par la PSA dans ses rapports de 2019, 2022 et 2023, avec l'intention qu'à l'avenir davantage de chevaux soient détenus au Marché Concours conformément aux exigences minimales.

Une litière profonde et propre. C'est ainsi que se présentait ce box dans l'une des tentes extérieures le dimanche. Un autre point réjouissant est la mise à disposition d'eau en permanence.

Un cheval atteint de papillomatose contagieuse au niveau de la bouche.

La taille de ces boxes était conforme à l'OPAn. De plus, on a veillé à ce qu'il y ait une protection visuelle entre les boxes, ce qui permet de réduire encore le stress des chevaux.

- Une grande partie des animaux qui étaient détenus à l'attache pendant la journée ont pu soit rentrer chez eux pendant la nuit, soit utiliser les boxes libérés par les juments et leur poulain.

Ces yearlings n'ont pas eu de chance et, comme plusieurs autres jeunes chevaux, ils ont dû rester attachés pendant la nuit. Comme de nombreux chevaux ont pu rentrer chez eux pour la nuit ou ont été placés dans des boxes libérés, ils ont tout de même eu plus d'espace à disposition. Le cheval à gauche sur la photo a certes été attaché à double, mais le tour de cou a été ajouté de telle sorte qu'il n'appuie pas sur les structures sensibles de l'encolure.

Ces chevaux ont également dû, pour la plupart, passer la nuit attachés dans cette écurie.

III. Ce qui ne s'est pas amélioré par rapport à la dernière visite (2023) ou ce qui doit encore s'améliorer pour 2025 du point de vue du bien-être des animaux

- Conduite des chevaux à la gourmette : du point de vue de la PSA, trop de chevaux sont encore menés et présentés avec une gourmette, bien que l'on ait souvent pu observer que des alternatives plus respectueuses étaient utilisées (conduite au licol et à la corde, muserolle rembourrée, bride avec mors). Les chaînes passées en gourmette sont très douloureuses en cas de mouvements brusques, de pressions ou de tractions sur les os de la mandibule, ce qui était pénible pour de nombreux chevaux.

Cette année encore, des gourmette en métal ont été utilisées. Celles-ci sont problématiques du point de vue de la protection des animaux, car elles peuvent causer des douleurs extrêmes si elles ne sont pas utilisées correctement. Pour le cheval à l'arrière plan de l'image ci-dessus , c'est une variante plus respectueuse qui a été choisie : la corde passée en gourmette.

- Des conditions de détention déplorables : malheureusement, les organisateurs ont décidé de ne rien changer cette année encore aux conditions de détention parfois catastrophiques. Les conditions étaient à nouveau particulièrement précaires dans les anciens bâtiments. Les juments et les poulains y étaient détenus dans des boxes deux fois plus petits que ce que prévoit la loi. Les juments et leur poulain dans les boxes en panels avaient encore moins de place et manquaient en plus de protection visuelle et de protection contre les conditions météorologiques. De plus, cette année encore, on a renoncé à couvrir de bois la partie inférieure des boxes en panels. L'année dernière, la PSA a pu documenter plusieurs blessures aux jambes des poulains dues aux tubes de ces boxes. Cette année encore, la situation est restée dangereuse, en particulier pour les poulains.

La jument visiblement épuisée et son poulain endormi (à gauche). Heureusement, ni les jambes, ni l'encolure, ni la tête du poulain ne se sont pris dans le panels. De telles situations ont en effet pu être observées cette année encore, car contrairement aux recommandations de la PSA, les organisateurs ont renoncé à fermer le bas de ces boxes. La jument et son poulain (à droite) avaient également beaucoup trop peu de place, aucun des animaux ne pouvait se coucher pour se reposer.

Il ne reste pas beaucoup de place pour la jument dans ce box de 5.5 m² une fois que le poulain est couché.

Rien n'a été épargné aux chevaux dans les anciennes écuries : espace limité, boxes sombres, visiteurs qui essayaient de toucher les chevaux, enfants qui grimpaient aux barreaux des boxes ; autant de facteurs de stress pour les animaux.

- Dans la halle principale, de nombreux jeunes chevaux étaient attachés dans un espace restreint. Il était donc impossible pour eux de conserver leur distance individuelle. Fixés avec la tête contre le mur, ils ne pouvaient en outre percevoir que partiellement cette situation inhabituelle pour eux, ce que la PSA a jugé très dangereux, tant pour les chevaux que pour les visiteurs.

Les chevaux étaient très proches les uns des autres, voire les uns sur les autres. Il leur était impossible de respecter une distance individuelle en raison de leur détention à l'attache. Par rapport à l'année dernière, on a tout de même pu observer quelques fois que des chevaux qui ne s'entendaient pas ont été séparés par des surveillants. La plupart des chevaux attachés étaient accessibles par l'arrière et par l'avant et n'avaient donc aucun repos possible.

Les chevaux attachés pouvaient être touchés à tout moment par les visiteurs, autant depuis devant que depuis derrière.

- Trois jeunes chevaux ont passé la nuit entassés dans le « box Tombola », qui était certes plus grand que les autres boxes fixes, mais qui était néanmoins bien trop petit pour ces trois chevaux.
- Contrairement à l'année dernière, de plus en plus de tours de cou et de licols ont été utilisés simultanément pour attacher les chevaux. De plus, certains étaient trop serrées, ce qui comprimait le larynx et limitait le bien-être des chevaux.
- La PSA est favorable à l'utilisation de filets à foin, car ils contribuent à occuper les chevaux. Toutefois, ils doivent être installés et fixés correctement et les chevaux ne doivent pas être empêchés de manger par des attaches trop courtes. Malheureusement, cette année encore, tous les filets à foin n'étaient pas correctement fixés. On a également pu constater des licols et des cordes négligemment abandonnés à certaines places et constituant de dangereux pièges pour les animaux.

Une nuit reposante ne ressemble pas à cela. Trois jeunes chevaux ont passé la nuit ensemble dans le « box Tombola ».

Ce filet à foin a été correctement installé : l'étalon ne pouvait pas se blesser, mais il avait la possibilité d'aller chercher le foin dans le filet avec ses lèvres, ce qui l'a occupé pendant un certain temps.

Malheureusement, certains chevaux étaient encore attachés à double. Chez les étalons, c'était même l'attache standard. Le tour de cou était parfois beaucoup trop serré, ce qui se voit clairement ici aux plis de peau provoqués par la courroie sur l'encolure. Une telle attache est inacceptable et peut provoquer des malaises et des douleurs.

Une situation dangereuse : des licols laissés ainsi représentaient un risque pour les chevaux de s'y prendre les pieds. Il en allait de même pour les filets à foin abandonnés ou mal installés.

- Certaines juments avec leur poulain portaient en plus des colliers serrés avec des cloches, même dans le box, ce qui constituait une source de bruit constante non seulement pour les juments et les poulains mais aussi pour les chevaux voisins.

La jument et son poulain, ainsi que les animaux voisins, étaient exposés jour et nuit au tintement constant des cloches. Les cloches étaient en outre placées très près du larynx, ce qui peut être désagréable voire douloureux.

- Une fois de plus, et comme chaque année, une tombola avec des poulains en guise de prix a eu lieu, ce qui est inacceptable du point de vue de la Protection Suisse des Animaux PSA. La PSA exige depuis des années une formation obligatoire pour les propriétaires et les détenteurs de chevaux et ne peut donc pas approuver les prix représentés par des animaux vivants. La PSA s'engage également contre les achats spontanés d'animaux. Lors de telles tombolas, les visiteurs deviennent propriétaires de chevaux par pur hasard, sans qu'on leur demande leur avis et sans qu'ils aient à prouver un savoir-faire approprié. Les organisateurs portent ainsi une part de responsabilité dans la souffrance animale qui en résulte, si les animaux ne sont pas détenus conformément aux besoins de leur espèce après leur acquisition. Il n'y a pas d'indication sur le billet gagnant appelant les éventuels vainqueurs à respecter immédiatement les exigences en matière de détention d'un animal vivant.

Il manquait malheureusement une indication écrite précisant que le gros lot était un être vivant ayant des besoins particuliers.

- En raison des températures extérieures élevées, la chaleur était presque insupportable dans les anciennes écuries, tout comme sous certaines des tentes extérieures. Dans l'une de ces tentes, il y avait en plus une zone de restauration directement adjacente aux boxes des chevaux, ce qui a entraîné des températures encore plus élevées. De plus, tous les chevaux n'avaient pas accès à l'eau en permanence. Cela n'est pas acceptable du point de vue de la protection des animaux. Même pendant les manifestations et les expositions, l'OPAn doit être respectée en ce qui concerne les besoins des animaux face aux conditions météorologiques, ce qui n'a clairement pas été le cas ici. Une partie des animaux étaient en sueur dans leurs boxes. On a pu observer une situation dans laquelle un cheval essayait désespérément d'atteindre l'eau dans le box voisin. Il avait visiblement très soif.

Moi aussi, j'ai soif ! Visiblement frustré et assoiffé, ce cheval a tenté d'accéder à l'eau du cheval voisin. Le fait qu'un cheval doive souffrir de soif n'est pas conforme à la protection des animaux et peut entraîner de graves complications médicales.

L'image montre l'abreuvement des chevaux. Toutefois, le seau n'était mis à disposition que brièvement à chaque fois, ce qui ne permettait probablement pas d'étancher entièrement la soif.

- Les étalons étaient attachés par des tours de cou dans les (trop petits) boxes de l'ancienne petite écurie. C'était une torture pour les animaux, car ils ne pouvaient se mouvoir que de manière limitée pendant de nombreuses heures et ne pouvaient également consommer de l'eau et de la nourriture que de manière limitée.

- La capacité d'adaptation de l'un des étalons a été tellement mise à l'épreuve que l'animal n'a pas pu se reposer de toute la journée du dimanche, transpirant abondamment et ne montrant aucun intérêt pour la nourriture.

Les étalons vivaient de tristes moments dans des boxes bien trop petits et attachés par deux à trois liens. Les tours de cou étaient tous trop serrés et certaines cordes trop courtes.

Transpirant et stressé : Cet étalon a été observé par la PSA pendant toute la journée du dimanche. Il a été soumis à un stress extrême pendant des heures. Il hennissait en permanence et tentait de se détacher. Selon l'art. 30a de l'OPAn, un tel animal doit être détenu différemment ou sorti de la manifestation.

- A quelques exceptions près, les chevaux n'ont pas été trop apprêtés avec de la laque et des paillettes comme lors des manifestations précédentes. Néanmoins, la PSA critique le raccourcissement de la crinière d'une grande partie des chevaux. En effet, la crinière a une fonction de protection importante pour le cheval (contre les intempéries et contre les insectes), qui n'est plus assurée pour des raisons purement esthétiques.

Rasé de près : la crinière de la jument et celle de son poulain ont toutes deux été coupées très court pour des raisons purement esthétiques, ce qui fait que la fonction naturelle de la crinière comme protection contre les insectes n'est plus assurée.

Spray scintillant sur la croupe et la base de la queue d'un cheval. La PSA critique ces mesures de « styling » inutiles. Certes, le spray a été appliqué ici loin des muqueuses sensibles et des organes sensoriels de la tête, mais il peut néanmoins provoquer des réactions allergiques avec des conséquences possibles comme des démangeaisons.

- Malheureusement, cette année encore, des infractions aux prescriptions de l'OPAn et de la circulation routière ont été observées lors du transport des chevaux. Des surcharges ont notamment été constatées dans des remorques tirées par des tracteurs. Dans un cas, une vidéo montre comment 14 chevaux au total (8 chevaux adultes et 6 poulains d'âges différents) ont été chargés et transportés ensemble. La vidéo peut être mise à la disposition des organisateurs et des autorités sur demande.

8 juments et 6 poulains d'âges et de tailles différentes ont été entassés dans cette bétaillère.

- En raison de la situation extraordinairement éprouvante que représente cette manifestation, de nombreux chevaux étaient visiblement épuisés ou stressés. D'une part en raison des circonstances inhabituelles et parfois bruyantes, et d'autre part parce qu'ils n'ont pas eu la possibilité de se reposer. De plus, selon de type de détention, les contacts permanents des visiteurs et les conflits avec les autres chevaux n'ont pas permis aux animaux exposés de se reposer.

Cette jument était visiblement très épuisée. En effet, il est plutôt inhabituel pour une jument de s'allonger, en cas de situation stressante, lorsqu'elle est en présence de son poulain. Au moins, ces deux animaux-là disposaient d'un box à litière profonde et propre. Si cette jument et son poulain avaient été détenus dans l'un des boxes à panels, il ne leur aurait tout simplement pas été possible de coucher, par manque de place.

Même si d'autres causes sont possibles, la diarrhée peut être une conséquence du stress.

Visages fatigués : tant le poulain (à droite) que le cheval (à gauche) étaient visiblement épuisés à la fin de la journée et luttaient contre une forte fatigue.

- Cette année encore, les activités bien connues ont eu lieu autour du Marché Concours. La PSA a surtout jugé préoccupantes les températures extérieures combinées à l'état d'entraînement parfois déficient de certains chevaux. Des situations dangereuses se sont également produites lors de la présentation des juments et des poulains.

La présentation des juments et de leurs poulains a donné lieu à quelques situations délicates pour les poulains comme pour leurs propriétaires.
Un poulain en liberté a perdu sa mère et a galopé, paniqué, le long de l'hippodrome jusqu'à ce que des bénévoles puissent l'arrêter. Heureusement, il ne s'est pas blessé.

Par des températures élevées, les chevaux ont dû participer à diverses courses, comme ici la course de chars romains à deux chevaux sur une distance de 2,2 kilomètres. Certains chevaux étaient visiblement épuisés, mais ils ont été poussés à l'extrême par leurs propriétaires.

Crinière coupée court, mors sévère et gourmette.

- Cette année, une jument Franches-Montagnes et son poulain ont été présentés au Marché Concours avec le gêne blanc dominant. Bien qu'aucune maladie génétique liée à ce gêne ne soit connue à ce jour chez le Franches-Montagnes, il faut veiller à ce que deux chevaux blancs dominants ne soient pas accouplés, car il y a une probabilité de 25% que les embryons meurent dans le ventre de la mère et que cela entraîne des complications lors de la gestation. L'élevage d'animaux avec cette génétique doit donc être confié à des experts. Il serait donc important d'attirer l'attention sur cette problématique lors de la présentation de ces animaux ou de renoncer complètement à présenter des chevaux blancs. En outre, il faudrait signaler que ces animaux sensibles au soleil ont besoin d'une protection spéciale contre les conditions météorologiques, ce qui a une influence sur les conditions de détention. En particulier lorsque les animaux sont détenus en groupe et qu'ils sont beaucoup au pâturage, ce qui, du point de vue de la protection des animaux, fait naturellement partie de la vie d'un cheval.

Cette jument et son poulain présentant la rare expression génétique blanche dominante semblent être en bonne santé. L'élevage d'animaux présentant cette couleur de robe peut toutefois causer de sérieux problèmes et devrait donc être confié à des experts.

IV. Gestion et détention des animaux invités

Cette année encore, une cinquième tente était disponible pour héberger les animaux des invités venus du Syndicat du Haut de la Vallée de la Sorne, une association de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin. Les conditions de détention étaient dans l'ensemble suffisantes. Les enclos des bovins vosgiens, une race bovine menacée d'extinction, se composaient de deux grands boxes recouverts d'une litière profonde et abritaient chacun deux animaux (une mère et son veau). Des améliorations sont nécessaires en ce qui concerne le volume et la lourdeur des cloches des vaches.

Les chevaux, comme tous les autres chevaux dans les tentes extérieures, étaient hébergés dans des box individuels dont la taille correspondait à l'OPAn. Ici aussi, il y avait une protection visuelle entre les boxes, mais celle-ci a été partiellement supprimée pour les animaux qui se connaissaient, ce qui, du point de vue de la PSA, a été jugé positif. Malgré l'ombre dans la tente et les parois en partie ouvertes, les animaux avaient nettement trop chaud. Beaucoup respiraient fort et présentaient une fréquence respiratoire trop élevée. Cette situation pourrait être facilement atténuée par l'installation de ventilateurs, il faudra absolument y veiller à l'avenir. On a tout de même pu observer que l'après-midi, après la présentation, les chevaux étaient douchés à l'eau fraîche près de la place d'échauffement, et ont donc été ainsi rafraîchis. Malheureusement, tous les chevaux n'avaient pas accès en permanence à de l'eau fraîche. La plupart des chevaux avaient du foin pour s'occuper, et il n'y avait que quelques cas où il n'y avait pas de foin.

Les bovins vosgiens disposaient de boxes spacieux et recouverts d'une litière profonde. De l'eau était également disponible. Les parois latérales ouvertes de la tente, qui assuraient un courant d'air supplémentaire, ont également été relevées comme une note positive. Malheureusement, les animaux adultes devaient traîner en permanence une grosse et lourde cloche, ce qui les exposait à un niveau de bruit très élevé.

L'hébergement des chevaux invités était le même que dans les autres tentes extérieures. Les exigences minimales de l'OPAn concernant la taille des boxes ont été respectées.

V. Conclusion

La Protection Suisse des Animaux PSA est consciente que le Marché-Concours est synonyme de tradition et qu'il joue un rôle important pour l'élevage, la commercialisation et l'utilisation des chevaux des Franches-Montagnes. Le bien-être des chevaux doit néanmoins rester prioritaire et de mauvaises conditions de détention ou un traitement inadapté de ces animaux sensibles ne doivent pas être justifiés par la « tradition ». Malheureusement, cette année encore, les conditions de détention de la majorité des chevaux présentés ont été jugées insuffisantes et contraires à la protection des animaux par la PSA. En particulier, la détention à l'attache dans la grande halle ainsi que dans les anciennes écuries doit absolument être améliorée à l'avenir. Les points critiques sont toujours les mêmes que les années précédentes et bien que plusieurs entretiens aient déjà eu lieu avec la fédération et la direction de la manifestation, rien ou presque n'a changé dans l'organisation de la manifestation et dans les conditions de détention des chevaux.

Certaines améliorations, qui avaient déjà pu être enregistrées en 2023, ont également été mises en œuvre cette année, comme l'intervention de surveillants, la distribution régulière de foin, ainsi que la mise en place d'affiches d'information pour les visiteurs. La distribution d'eau avait été favorablement relevée l'année dernière, mais a dû être critiquée à nouveau cette année, car trop de chevaux n'avaient pas accès à l'eau dans les boxes individuels, où il serait facile de mettre de l'eau à disposition en permanence. Lors des passages observés à l'abreuvoir, la PSA a pu remarquer des animaux très assoiffés et l'abreuvement à partir des seaux était parfois beaucoup trop court pour garantir une absorption suffisante d'eau par les chevaux, notamment en raison des températures très élevées.

La PSA est déçue de constater que de nombreuses lacunes continuent à être constatées. Celles-ci ne respectent pas seulement le bien-être des chevaux, mais aussi en partie les prescriptions légales. Dans les anciennes écuries, les prescriptions légales concernant la taille des boxes n'étaient régulièrement pas respectées. Il y avait des boxes qui ne présentaient qu'un tiers de la surface minimale prescrite par l'ordonnance sur la protection des animaux. Lors d'expositions de courte durée, il est permis de ne pas respecter complètement les prescriptions en matière de surface, mais certainement pas dans la mesure où cela a été constaté. Il est particulièrement choquant de mettre de telles surfaces à disposition de deux chevaux, à savoir d'un poulain et sa mère. Les poulains et leur mère pouvaient à peine se tourner, il était pratiquement impossible pour eux de se coucher. La PSA a estimé que cette situation d'exiguïté était très pénible pour les chevaux.

Les boxes extérieurs en panels utilisés pour les juments avec leur poulain présentaient toujours les mêmes défauts que les années précédentes : le non-respect de l'OPAn en ce qui concerne la taille des boxes, le manque de protection visuelle et les risques de blessures ont à nouveau été remarqués. Ces dernières années, la PSA a recommandé à plusieurs reprises aux organisateurs de recouvrir au moins la partie inférieure de ces boxes afin d'éviter les blessures aux pieds des animaux lorsqu'ils se couchent ou se lèvent. Comme il n'y a guère de possibilités d'évitement pour les chevaux en raison de l'espace limité (non conforme à la loi !), il serait urgent d'installer une protection visuelle par rapport au cheval d'à côté afin de garantir une cohabitation pacifique des chevaux voisins.

La PSA a également jugé absolument non conforme à la protection des animaux la situation des jeunes chevaux qui se trouvaient à l'attache dans la grande halle. En plus de leurs possibilités de mouvement limitées, ils n'avaient aucune possibilité de se protéger des regards ou de se retirer, un fait qui contrevient à l'OPAn et qui aurait donc dû être dénoncé par les vétérinaires officiels compétents. De nombreux animaux étaient doublement attachés, et il n'était pas rare que le tour de cou soit trop serré et appuie sur des structures anatomiques sensibles dans la région de l'encolure. Les animaux qui ne se connaissaient pas étaient en outre beaucoup trop proches les uns des autres, ce qui a entraîné de fréquents comportements de défense avec des morsures et des coups réciproques. Au moins, les surveillants semblent avoir mieux maîtrisé la situation que les

années précédentes et sont intervenus là où ils le pouvaient (encore). Ainsi, aucun cheval n'a été blessé cette année. Cependant, les confrontations susmentionnées provoquent tout de même des désagréments, notamment parce que le comportement naturel d'évitement des chevaux de rang inférieur ne peut pas s'exprimer dans ce type de détention.

Un autre point critique, que la PSA a malheureusement dû retenir cette année encore, est que les chevaux attachés pouvaient à nouveau être touchés et harcelés de tous les côtés par le public. En raison de leur attache, ils n'avaient aucune possibilité de s'échapper et devaient subir la proximité forcée des visiteurs. La capacité d'adaptation des chevaux détenus à l'attache a ainsi été mise à l'épreuve de manière excessive , ce qui doit être considéré comme contraire à la protection des animaux. De plus, cela pouvait également être dangereux pour les visiteurs s'ils s'approchaient des chevaux par derrière ou s'ils voulaient passer derrière les chevaux. La plupart des chevaux étaient déjà visiblement épuisés à midi en raison de la situation éprouvante de cette détention à l'attache. La PSA ne comprend toujours pas pourquoi la détention traditionnelle à l'attache dans la grande halle continue d'être tolérée, alors que les chevaux ne disposent manifestement pas de la possibilité de se retirer ni de la protection visuelle prescrites par la loi, qui doivent être respectées également lors d'expositions et de marchés aux animaux.

La situation chez les étalons a également dû être relevée à plusieurs reprises cette année. Comme les années précédentes, les critiques ont porté sur les points suivants : petits boxes, double attache, parfois très courte, et tours de cou trop serrés. Dans un cas, la capacité d'adaptation d'un étalon a en outre été si fortement négligée que celui-ci a été soumis à un énorme stress pendant des heures. Un fait qui n'était en aucun cas compatible avec l'OPAn.

Les animaux des invités étaient bien lotis, compte tenu des circonstances. Les bovins vosgiens semblaient s'accommoder relativement bien de la situation. On a pu observer la rumination en position couchée et les bovins semblaient relativement détendus. En outre, ils avaient un accès permanent à l'eau, ce qui était absolument nécessaire par ces températures. Le seul reproche que l'on puisse faire ici, ce sont les grandes cloches lourdes et bruyantes qui, bien qu'esthétiques, privent certainement les animaux d'un certain confort.

Les chevaux des invités ont également bénéficié d'un espace généreux, d'une protection visuelle et de conditions climatiques relativement acceptables par rapport à de nombreux autres chevaux présents lors de cette manifestation.

Du point de vue de la PSA, les conditions du Marché-Concours ne sont malheureusement toujours pas acceptables pour une grande partie des chevaux. Des mesures d'amélioration s'imposent donc d'urgence. Les violations massives de l'ordonnance sur la protection des animaux donnent une nouvelle fois une mauvaise image de l'ensemble de la manifestation, à tel point que même les exemples positifs tels que la détention dans les tentes extérieures, les améliorations introduites (personnes chargées de la surveillance, distribution régulière de foin et d'eau, affiches d'information) et les démonstrations réussies sont ternis.

Il est du devoir de l'organisateur de veiller à ce que les dispositions légales soient respectées. Notamment pour pouvoir présenter au public une détention moderne, exemplaire et respectueuse des chevaux et remplir ainsi son rôle de modèle. La sécurité des chevaux et du public doit également être garantie lors d'une telle manifestation. L'office vétérinaire cantonal a la responsabilité de faire appliquer les dispositions relatives à la protection des animaux, même si cela devait rendre inévitable la constatation d'infractions à l'ordonnance sur la protection des animaux et leur sanction. Force est de constater que même les traditions ne doivent pas prendre le pas sur le bien-être des animaux garanti par la loi, surtout si la manifestation souhaite continuer à être acceptée à l'avenir par les organisations de protection des animaux ainsi que par le grand public.